

Civitas dépose plainte contre Femen – Communiqué de presse du 20 novembre 2012

Publié le 20 novembre 2012 · 5 min de lecture





Désinformation institutionnelle sur la manifestation de CIVITAS et poursuites engagées par CIVITAS contre les FEMEN

Communiqué du 20 novembre 2012

Depuis dimanche soir, les dépêches tombent les unes après les autres se recopiant les unes les autres : « dérapages » en marge de la manifestation de CIVITAS alors que près de 20.000 personnes de tous horizons ont manifesté dans le calme, la sérénité et la bonne humeur.

« Dérapages verbaux », au motif que les arguments ou les slogans entendus ne conviendraient pas à certains journalistes et politiques, sourcilieux gardiens de la liberté d'expression à sens unique. Cette première désinformation est inquiétante pour les vrais défenseurs de la liberté : il s'agit en réalité d'une tentative d'intimidation visant à n'approuver la liberté d'expression que lorsqu'elle est conforme aux diktats des faiseurs d'opinion et du gouvernement socialiste. A cet égard, il est inquiétant que, dans une démocratie digne de ce nom, un ministre en exercice, en l'espèce Madame **Najat VALLAUD-BELKACEM**, distribue par voie de communiqués successifs, les brevets de conformité à ce qui doit être dit par les opposants à son projet funeste, que ce soient ceux des manifestations de samedi ou de dimanche.

De nombreux politiciens osent même réclamer une dissolution de CIVITAS pour on ne sait quels motifs : il est certain qu'il est plus simple d'empêcher un opposant de parler, ce qui en dit long sur l'état d'esprit de ceux qui n'admettent la liberté d'expression que définie par eux. Il s'agit de pures agitations politiciennes.

« Dérapages physiques » : la quasi-unanimité journalistique, à de rares exceptions, a titré sur les dérapages physiques et la violence dont auraient fait preuve des « intégristes » « en marge de la manifestation de CIVITAS ». Les médias ont également repris sans discernement les propos de la militante homosexuelle **Caroline FOUREST** qui tweetait depuis le fourgon dans lequel elle semble avoir été interpellée. A l'entendre, les jeunes filles victimes de la « violence intégriste » étaient juste venues contremanifester gentiment déguisées en nonnes.

La réalité est radicalement différente :

- Les jeunes filles en questions appartiennent au groupe les **FEMEN** d'origine ukrainienne, groupe interdit en Ukraine, financé par un milliardaire allemand ; elles sont venues contre-manifester illégalement puisque sans déclaration préalable, avec virulence, en portant un voile de religieuse sur la tête, les seins nus, certaines en porte-jarretelles, avec des expressions injurieuses écrites sur la poitrine (« fuck God », « fuck church », « Saint-esprit étroit », « Marie marions-nous », « occupe-toi de ton cul »), pour attaquer les manifestants de CIVITAS -dont des enfants qui ont été extrêmement choqués- en les aspergeant de gazs fumigènes contenus dans des aérosols mentionnant en Anglais « Saint sperme » et « sperme de Jésus » ! Une photo en témoigne : un enfant dans sa poussette a été directement visé par un jet de gaz de l'une des FEMEN !

- Contrairement à ce que prétendent certains médias et politiques, aucun membre de l'organisation de CIVITAS ne s'est rendu coupable de la moindre violence envers ces FEMEN. Les policiers ont informé les responsables de CIVITAS que seuls avaient été interpellés quatre individus sans rapport avec CIVITAS et que rien ne pouvait être reproché à CIVITAS. A l'inverse, le service d'ordre de CIVITAS a été exemplaire puisqu'il a pu bloquer les FEMEN sans user de violence pour les empêcher d'avancer plus avant dans la manifestation et continuer à agresser les participants et à s'exhiber notamment devant des enfants. Les FEMEN font malheureusement peu de cas de l'innocence des nombreux enfants qui ont été violentés et qui ont été très choqués par leur attaque, leurs tenues et leurs slogans.

Aucune violence ni provocation n'est acceptable et c'est pourquoi CIVITAS annonce que **son avocat est en train de porter plainte auprès du procureur de la république contre les membres parfaitement identifiables des FEMEN**, qui se sont rendus coupables d'exhibitions sexuelles notamment à la vue d'enfants (article 222-32 du code pénal), diffusion de message à caractère violent ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine et susceptibles d'être vus par des mineurs (article 227-24 du code pénal), violences en réunion et avec armes (article 222-13 du code pénal) y compris contre des enfants, entrave concertée à la liberté de manifestation par menaces, violences et voies de fait (article 431-1 du code pénal) ainsi que pour injures envers CIVITAS et les manifestants en raison de leur appartenance à la religion catholique ainsi que les messages écrits sur leur poitrine et les aérosols utilisés le démontrent aisément (article 33 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881).

Que les positions de CIVITAS soient discutées, c'est la liberté d'expression qui le veut. Mais que pour éluder le débat de fond sur un sujet aussi grave que le mariage et l'adoption homosexuels et que pour éclipser la formidable mobilisation des Français de samedi et dimanche, il soit procédé aux habituels procédés dialectiques de désinformation, de diabolisation et d'amalgame, cela

n'est pas acceptable. CIVITAS indique donc qu'elle entendra poursuivre devant les tribunaux tout propos diffamatoire, injurieux ou provocant à la discrimination, à la haine ou à la violence à son endroit ou à l'encontre de ses membres.

Alain Escada, Président de CIVITAS

Quelques photos de la manifestation du dimanche 18 novembre 2012











Remerciements à l'agence ANFAD pour la mise à disposition des photos

Renseignements

 Institut Civitas

17, rue des Chasseurs

95100 Argenteuil

01.34.11.16.94

www.civitas-institut.com

Pour tout savoir sur Civitas et France Jeunesse Civitas

Rendez-vous sur la page qui leur est consacrée

Source : laportelatine.org/actualite/civitas-depose-plainte-contre-femen-communique-de-presse-du-20-novembre-2012

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France